

# COURSE DE CAISSES A SAVON HUMORISTIQUES - VELAUX

## Données Techniques :

La voiture dont la construction doit être artisanale doit comporter : des roues, des freins, une direction (volant, guidon, ...) et doit être customisée selon un thème libre de choix. Une protection qui dépasse la hauteur de la tête du conducteur doit également être présente (en cas de retournement).

## Bien sûr elle ne doit pas avoir de moteur.

A vous ensuite de rajouter toutes options drôles ou farfelues. **Soyez créatifs !**

IMPORTANT : Elle ne doit pas être équipée d'un pare-brise en verre

Chaque véhicule de course possédera des points d'attache **fixé solidement à l'avant et à l'arrière** de Chaque véhicule de course pour le remorquage et **des câbles ou sangles de remorquage avec mousquetons.**

## Présentation des Véhicules :

Le président de l'association et le directeur de course, sont les seuls à pouvoir refuser un véhicule de course s'il n'est pas conforme au règlement et notamment en ce qui concerne le freinage, la sécurité et l'équilibre du véhicule. Le véhicule doit comporter minimum 3 roues, largeur maximum pour un départ depuis la rampe de lancement 1,40 mètre sinon départ au sol au pied de la rampe.

## L'équipage :

Vous pouvez participer à 2 voire plus dans le même véhicule (si le véhicule le permet bien sûr). Le pilote, le copilote et les passagers doivent obligatoirement porter un casque. Le port de gants, de manche longue et un pantalon est obligatoire. Le port de genouillères et de coudières est fortement conseillé pour l'équipage.

## Déroulement de la course :

Cette course n'est qu'humoristique. Il ne s'agit pas d'une compétition. L'unique énergie admise est l'énergie gravitationnelle (force de la descente). Au départ : pas d'aide humaine pour le lancement des caisses à savon sauf pour les enfants de moins 10 ans. Durant la course, les pilotes devront respecter les instructions des commissaires de sécurité situés sur le parcours. Ceux-ci disposeront de deux drapeaux :

- Le drapeau rouge indiquant que la course est neutralisée.
- Le drapeau vert signalera que la piste est libre de tout danger.

**Les équipes doivent se présenter sur la ligne de départ le samedi 05 août 2023 à 8H30 au monument aux morts de Velaux Place des Victoires Avenue de la GARE pour validation des bolides et assurer les 2 séances d'essais le matin de 9h00 à 12H00 puis 2 courses l'après-midi de 15H à 18H.**

Aucun frais d'inscription ne sera demandé, seule une attestation d'assurance le sera.

Du fait de problèmes rencontrés lors d'autres courses, l'organisateur ou le directeur de course se réserve le droit de soumettre les pilotes à un test alcootest.

Un podium sera fait en fonction du chronométrage et d'une note artistique !!! Des lots récompenseront le podium.

## **REGLEMENT :**

1. **Pré-inscription avant le 15 JUILLET 2023 minuit :**  
Soit par mail : [caisseasavonvelaux@gmail.com](mailto:caisseasavonvelaux@gmail.com) ou [cdfvelaux@gmail.com](mailto:cdfvelaux@gmail.com)  
Soit par courrier : COMITE DES FETES COURSE CAISSES A SAVON -Maison des associations -  
Hôtel de Ville - 13880 VELAUX  
En renvoyant le bulletin d'inscription joint en annexe avec l'attestation d'assurance  
Aucune inscription ne sera prise en compte si l'attestation d'assurance n'est pas fournie.
2. **Responsabilité :**  
Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, d'incidents, ou d'accidents au cours de cette manifestation.  
  
Le propriétaire et le pilote se rendent responsables de ce qui est construit et installé sur le véhicule de course y compris les dimensions de châssis, des roues (gonflage des pneumatiques est sous la responsabilité du pilote), ses axes, freins, etc.
3. **Assurances :**  
Concernant les assurances, nous nous dégageons de toute responsabilité sur d'éventuels accidents entre les participants et dommages causés à des tiers, seule votre responsabilité civile sera votre assurance. Ainsi, nous vous demandons un justificatif d'assurance.
4. **Comité d'organisation :**  
La sécurité sera assurée par les responsables des comités des fête Velaux Éric et Stéphane
5. **Sécurité :**  
Le Parcours est balisé, encadré et chronométré  
Des commissaires de courses sont disposés dans les endroits stratégiques en liaison permanente avec les organisateurs. Les engagés doivent respecter le circuit et s'engagent à ne pas modifier, ni mettre des marques au sol. La descente se fait sur circuit totalement fermé à la circulation.
6. **Clauses juridiques :**  
Les participants à la course autorisent l'association organisatrice à publier leurs coordonnées ainsi que leur image et celle de leur caisse à savon(photographie/film), sans que cela ne leur ouvre d'autre droits, rémunérations ou indemnités que la remise des prix attribués aux gagnants. Cette opération est soumise, le cas échéant, aux dispositions de la loi « informatique et liberté » n°78-17 du 6janvier 1978, comportant notamment, au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information les concernant sur tous fichiers à usage de l'association organisatrice en lui écrivant par mail ou courrier. Le concours est exclusivement régi par la loi française.  
Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranché souverainement, sans recours possible, par l'association Rati par le jury de la course, en fonction de la nature de la question et dans le respect de la loi française.
7. **Acceptation du règlement/ dépôt**  
Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.
8. **Rappel :**  
Tout dossier doit être **renvoyer complet avant le 15 juillet 2023 MINUIT**  
La course peut à tout moment être modifiée par les conditions sanitaires

COURSE DE CAISSES A SAVON INSCRIPTION

Nom du pilote : ..... Prénom : ..... Age : .....

Nom du copilote : ..... Prénom : ..... Age : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Email : ..... @ .....

Nom de l'équipe/caisse à savon : .....

**Bulletin et attestation d'assurance à retourner**

Par mail à l'adresse : [caisseasavonvelaux@gmail.com](mailto:caisseasavonvelaux@gmail.com)

ou

[cdfvelaux@gmail.com](mailto:cdfvelaux@gmail.com)

ou

Par courrier : COMITE DES FETES COURSE A SAVON - Maison des associations - Hôtel de Ville - 13880 VELAUX